

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 17 DECEMBRE 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-06-20- FINANCES (7.10) – CONVENTION DE FACTURATION ET REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU TOULOIS SUD (SMETS)

DATE DE CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 21 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au Gymnase Robinot à ECROUVES sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|--|
| <u>Etaient présents :</u> | TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LOUIS Jean-Paul (ayant la suppléance de LELIEVRE Jean-Luc), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.06.13), Pascal VAILLANT (ayant la suppléance de VARIS Pierre de la 2020.06.01 à la 2020.06.12), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de MAURY Christophe), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (à compter de la 2020.06.04), RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de LALEVEE Lucette à compter de la 2020.06.13), CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.06.19 et ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (présente jusqu'à la 2020.06.12), BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Etaient excusés :</u> | LELIEVRE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, MAURY Christophe, ROSSO Michel, MANSION François, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS, Fabrice, BOCANEGRA Jorge, LALEVEE Lucette (départ à compter de la 2020.06.13) |
| <u>Avis de procuration :</u> | Du début à la 2020.06.12 : 3 avis de procuration. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 4 avis de procuration. De la 2020.06.19 à la fin : 5 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | Du début à la 2020.06.12 : 6 avis de suppléance. De la 2020.06.13 à la fin : 5 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | RIVET Lionel |
| <u>Nombre de présents :</u> | Du début à la 2020.06.03 : 64 Présents. De la 2020.06.04 à la 2020.06.12 : 65 Présents. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 64 Présents. De la 2020.06.19 à la fin : 65 Présents |
| <u>Nombre de votants :</u> | Du début à la 2020.06.03 : 67 Votants. De la 2020.06.04 à la 2020.06.18 : 68 Votants. De la 2020.06.19 à la fin : 70 Votants |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16-1 disposant que la communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public,

Considérant que le Syndicat Mixte des Eaux du Toulouais Sud (SMETS), dont le périmètre n'est pas inclus au sein de celui de la Communauté de Communes Terres Toulouaises, est maintenu,

Considérant que le SMETS établit les factures pour l'eau potable auprès des abonnés de Bicqueley, Charmes-la-Côte, Choloy-Ménillot, Domgermain, Gye et Pierre-la-Treiche, et qu'il s'agit d'une base similaire à celle de l'assainissement tenue par la Communauté,

Considérant qu'il serait opportun, afin de ne pas multiplier les interlocuteurs pour les usagers du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif, que la facturation de la part assainissement soit réalisée par le SMETS pour le compte de la CC2T, en bonne coordination,

Considérant que la convention concerne également la collecte et le reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (MRC) directement à l'Agence de l'Eau,

Considérant qu'il convient ainsi de mettre en place une coopération entre le SMETS et la CC2T et qu'à cette fin, il est nécessaire d'établir une convention de gestion visant à préciser les conditions d'intervention et engagements respectifs des parties,

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une simple délégation de la gestion de facturation en cause,

Considérant que la convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an renouvelable tacitement, que celle-ci pourra être dénoncée sous condition de préavis et que les parties conviennent de réexaminer de façon concertée les modalités de coopération après un an de mise en application,

Considérant que les abonnés pourront opter pour le prélèvement mensuel ou à échéance dans les conditions définies par le SMETS,

Etant précisé que le SMETS émet un rôle multi-produits, donnant lieu, à l'issue de la phase d'encaissement convenue, à un rôle mono-produit dans le budget annexe de l'assainissement de la CC2T pour la seule redevance d'assainissement, la Trésorerie Principale de Toul reprenant alors les restes à recouvrer,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation le 01 décembre 2020,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De Valider le principe d'une facturation unique de l'eau et de l'assainissement à compter des consommations de l'année 2021 pour les communes de Bicqueley, Charmes-la-Côte, Choloy-Ménillot, Domgermain, Gye et Pierre-la-Treiche,**
- **De Donner mandat au Président de la Communauté pour signer la convention de facturation à intervenir avec le Syndicat Mixte des Eaux du Toulouais Sud, ainsi que tout document utile.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

